COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 Avril à 20 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, GOLFIER,

Mme BASQUE, Mme CHADOURNE, Mme JULIA, LAULHAU, LETELLIER, Mme

SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA, WEISS.

EXCUSES: M. BOUDIE (ayant donné procuration à H. Laulhau), M. CILIENTO (ayant donné

procuration à M. Letellier), Mme CLAYTON (ayant donné procuration à C. Chalard), Mme TRAMOND (ayant donné procuration à C. Basque), M. VERTUEL

(ayant donné procuration à JL Bort).

ABSENTS : /

Lecture du compte rendu de la séance précédente, faite par Mme Sophie SELLIER DE BRUGIERE, nommée secrétaire, adopté à l'unanimité.

M. le Maire remercie la présence de Mme Chemineau, Trésorière Municipale, qui va présenter une ébauche de l'analyse financière de la Commune pour l'exercice 2014.

Avant de débuter la séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour, comme le prévoit le règlement du Conseil Municipal dans son article 17, un dossier pour lequel la Communauté de Communes du Pays Foyen a demandé qu'une délibération soit prise avant le 4 mai 2015 concernant l'adhésion au groupement de commandes "voiries et réseaux divers" mise en place par la Communauté de Communes du Pays Foyen.

→ Vote à l'unanimité

M. le Maire précise que la création de ce groupement de commandes "voiries et réseaux divers" intervient après évaluation d'un montant de travaux de voirie d'environ 500 000 € HT pour l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen et que ce groupement permettra aux communes qui y adhèrent, de pouvoir bénéficier de conditions déterminées et plus avantageuses.

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes rappelant que cette adhésion ne rend pas de telles dépenses obligatoires.

→ Vote à l'unanimité

M. le Maire reprend ensuite l'ordre du jour tel qu'il avait été établi.

1- DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal, suite à la réception d'une lettre recommandée de Mme Marie-José Mola, de la démission de cette dernière, de ses fonctions de Conseillère Municipale pour des raisons personnelles.

Cette démission est effective à la date du 8 avril 2015, date de réception de la lettre.

2 - PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire précise que, comme le prévoit la règlementation (article L 270 du code électoral), c'est le candidat venant sur la liste (déposée en préfecture lors des élections municipales) immédiatement après le dernier élu, qui remplace le conseiller démissionnaire.

M. le Maire présente Mme Bouchereau épouse Weiss Sophie, Conseillère Municipale qui accepte ces fonctions.

3 - DROIT D'EXPRESSION DES ELUS

M. le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la candidature de Mme Sandrine CHADOURNE aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 sous l'étiquette du Front National, il l'avait informé qu'elle ne faisait plus partie de la majorité du Conseil Municipal et qu'elle ne pouvait constituer à elle seule un groupe.

En effet, l'article 5 du règlement du Conseil Municipal prévoit : "les conseillers municipaux peuvent se constituer en groupe. Un groupe est constitué d'au moins 3 Conseillers Municipaux ».

→ Aucun élu ne s'est manifesté.

4 - FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2014.

M. le Maire donne la parole à Mme Chemineau, qui rappelle que le compte administratif d'une commune retrace l'exécution du budget de l'année et que le niveau du contrôle qu'elle effectue est le chapitre et non l'article.

Mme Chemineau énumère ainsi les dépenses enregistrées au chapitre 11 de la section de fonctionnement "charges à caractère général".

M. Bort, Adjoint en charge des finances, précise qu'une économie importante a été effectuée sur ce chapitre de l'ordre de 130 000 € par rapport au budget primitif voté le 5 Mars 2014 par l'équipe municipale précédente.

Mme Chemineau énumère les dépenses enregistrées au chapitre 12 "charges de personnel et frais assimilés".

M. Bort précise qu'une économie de 37 000 € a été réalisée sur ce chapitre en comparaison des prévisions du budget primitif 2014.

Mme Chemineau poursuit l'énumération des autres chapitres en dépenses (65, 66, 67, 022) et indique qu'un montant de 440 740 € a été viré à la section d'investissement. Elle énumère ensuite les recettes de fonctionnement du chapitre 70.

Pour le chapitre 73 "impôts et taxes", elle précise que la commune a subi une baisse de sa fiscalité qui provient essentiellement du relèvement du revenu fiscal de référence voté par le gouvernement avec baisse des bases.

Ces mesures ont été compensées par l'Etat mais pas en totalité.

Pour le chapitre 74, elle souligne une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par rapport à 2013 avec une nouvelle baisse à attendre pour 2015.

Elle signale la perte de la Dotation Nationale de Péréquation par la commune qui s'est produite dans un premier temps par une baisse de 50 % en 2013 et sa suppression définitive en 2014, la commune n'étant plus éligible à cette dotation.

M. Bort précise que cette dotation prend essentiellement en compte la population des communes et que Sainte Foy la Grande a enregistré une baisse de sa population qui explique la fin de l'attribution de cette dotation.

Elle énumère ensuite les recettes de fonctionnement des chapitres 75, 76 et 77 et précise que l'exercice est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 429 490.80 €.

Lecture est ensuite faite de la page 16 du compte administratif reprenant les dépenses de la section d'investissement qui sont votées par opérations, et par chapitre pour les opérations d'ordre.

M. Bort souhaite préciser que les élus ont été confrontés à un gros problème car le budget primitif n'avait prévu que 1 102 000 € et que le montant réel des dépenses s'est élevé à 1 478 264.62 €, malgré les reports de dépenses qui ont pu être négociés avec les entreprises.

Mme Chemineau énumère ensuite les recettes de la section d'investissement et précise que l'exercice a été clôturé avec un déficit de 360 777.64 €.

L'exercice a été clôturé avec un déficit cumulé de 833 117.42 € pour la section d'investissement et un excédent cumulé de 495 456.20 € pour la section de fonctionnement soit un résultat de clôture déficitaire de 337 661.22 €.

M. le Maire remercie Mme Chemineau pour sa présentation.

Il demande au Conseil Municipal s'il y a des questions sur ce document budgétaire et aucun élu ne se manifeste.

M. Bort souhaite préciser que l'exercice 2014 fait apparaître un résultat légèrement positif de 55 038.59 € si on fait le cumul entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Comme le compte administratif doit être voté sous la présidence du doyen de l'assemblée, M. le Maire sort de la salle et Mme Lavoisier, adjointe, doyenne de l'assemblée procède au vote du compte administratif.

M. Laulhau, Conseiller Municipal indique que son groupe prend acte de l'engagement des dépenses et du travail effectué sur le budget 2014.

→ Le Compte Administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Mme Chemineau présente ensuite l'analyse financière de la commune pour l'exercice 2014.

Elle rappelle qu'elle n'est pas juge de l'opportunité des dépenses mais qu'elle est garante de la régularité des dépenses sur ses deniers personnels. C'est une technicienne du domaine financier sans aucun esprit partisan.

Elle aurait souhaité présenter au Maire et aux Adjoints ces premières informations mais son planning avec les votes budgétaires dans toutes les communes rattachées à la trésorerie à cette même période ne lui a pas permis de le faire.

C'est donc l'ensemble des élus qui va prendre connaissance de ces informations en même temps.

Elle précise que les chiffres sont issus du compte de gestion, tenu par le comptable et non du compte administratif, tenu par l'ordonnateur (la commune).

Mme Chemineau explique par la lecture du graphique "évolution des charges réelles" que globalement, les charges entre 2013 et 2014 ont diminué de 20.72 % avec une variation des charges à caractère général de - 27 %.

Par contre, les charges financières sont en hausse (hausse des emprunts)

Le graphique "structure des charges réelles" présente un autre comparatif sous forme de camembert de la répartition des charges en pourcentages :

- 31 % autres charges réelles
- 5 % charges financières
- 3 % contingents, participations, subventions (dont celle versée au CCAS)

Cette ligne représentait pour information en 2013 : 300 € par habitant et seulement 200 € pour 2014.

Mme Chemineau présente ensuite le graphique du "ratio de rigidité" qui analyse le poids des charges rigides de la Commune et la faculté à couvrir les charges de personnel, contingents et intérêts, par les produits de la Commune.

Au 31 décembre 2014, ce ratio indique que 58 % des produits de la commune sont absorbés par le paiement des charges rigides de la commune.

Le graphique "évolution des produits réels" fait apparaître une baisse en 2014 de 0.96 %. Mme chemineau précise que cette baisse est une tendance générale pour toutes les communes.

Baisse des dotations avec pour la Dotation globale de fonctionnement (DGF) un montant de 331 € par habitant en 2014 au lieu de 373 € en 2013.

Le graphique de la "capacité d'autofinancement" appelée aussi CAF fait apparaître une augmentation de 205 923 € en 2013 à 431 680 € en 2014 ce qui représente sur 100 €, 7 € pour 2013 et $16 \in$ pour 2014.

Mme Chemineau commente ensuite le graphique "formation du financement disponible" qui permet de connaître le financement dégagé pour les dépenses d'investissement. Fin 2014, le fonds de roulement était négatif.

Un manque de trésorerie à la fin de l'exercice a entraîné une suspension de paiement.

Mme Chemineau conclut en indiquant que la Commune a peu de marge de manœuvre, qu'il faut maintenir une maîtrise rigoureuse des charges et souligne le bon travail de l'équipe municipale.

- M. le Maire remercie Mme chemineau et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014.
- → Le Compte de Gestion 2014 est adopté à l'unanimité
- M. le Maire rappelle que la Commune était dans une situation dramatique et qu'il faut poursuivre les efforts entrepris.

Il donne la parole à M. Bort pour la présentation du budget 2015.

M. Bort explique que pour établir ce budget, il a fallu tenir compte de la baisse des dotations et donc des recettes et du fait que la commune ne pouvait et ne devait pas emprunter.

Il était nécessaire de limiter les investissements à la stricte capacité d'investissement de la commune.

Le budget présenté est en recul de 11 %.

Chapitre 11 : charges à caractère général en baisse

Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés en baisse bien que la compensation versée par la Communauté de Communes du Pays Foyen pour la mise à disposition d'un certain nombre d'agents (Mézières, cellule urbanisme, périscolaire) ne vienne pas diminuer

directement ce montant.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante, en progression car la commune

a décidé de subvenir aux besoins du CCAS par le versement d'une aide de 28 000 \in et d'accorder des subventions aux associations pour un

montant de 10 000 € au lieu des 2 000€ prévus en 2014.

Chapitre 66 : charges financières en progression car report en 2015 de certaines

échéances dues en 2014 après négociation auprès des organismes bancaires et le déblocage d'une ligne de trésorerie effectuée en anticipation de la vente de l'école maternelle Pauline Kergomard.

Ces charges seront atténuées par des recettes de fonctionnement suite à la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Pays Foyen et la compensation versée (Mézières, cellule urbanisme, agents pour le périscolaire) mais cela ne fait pas diminuer le coefficient de rigidité.

Les recettes ont été revues à la baisse en les minimisant par prudence. C'est encore un budget d'économie.

Mme Chemineau tient à préciser qu'il n'est pas envisageable de recourir à l'emprunt pour les 2 à 3 années à venir ce qui limite la capacité d'investissement sauf à enregistrer de nouvelles recettes.

- M. le Maire demande s'il y a des questions sur la section de fonctionnement telle qu'elle vient d'être présentée.
- → Pas de question.
- M. Bort explique ensuite les dépenses de la section d'investissement et précise qu'aucune opération nouvelle n'est prévue en voirie. Il présente le détail des chapitres d'opération d'équipement :

Bâtiments communaux divers : 40 000 €
Voirie diverse : 33 800 €
Aménagement boulevard Larégnère : 61 000 €
Réhabilitation école Paul Bert : 153 150 €

Figure dans l' "état de la dette - crédits de trésorerie" la ligne de trésorerie de 450 000 € dont seuls 400 000 € ont été débloqués.

M. Bort ayant terminé sa présentation, M. le Maire demande s'il y a des guestions?

M. Laulhau souhaite faire des commentaires sur le fond et sur la forme par rapport au message politique qu'il véhicule après un an de mandat. Son groupe pointe le travail très pointu effectué par les élus, MM. Bort et Vertuel et le personnel pour rendre ce budget très clair.

Il avait fait valoir en Commission des Finances une demande de subvention pour les associations d'un montant supérieur à 10 000 € afin d'aider le tissu associatif qui en a bien besoin.

Il n'a pas de commentaire à faire sur le budget en lui-même.

Il leur semble aujourd'hui ne pas avoir d'explication sur où va la ville car selon l'opposition, il n'y a pas d'investissement ou trop peu.

La ville est en difficulté et c'est un constat douloureux, les commerces quittent la ville, la propreté de la ville a été pointée du doigt et les associations ne sont pas soutenues.

Au niveau du dossier de la Politique de la Ville, quelles aides seront possibles ?

Sur le problème de la forme, il a été proposé des relations entre les élus et les associations.

De notre point de vue, il y a déficit de communication vers la population, pas de bulletin municipal alors que Pineuilh, dans la même période, en a distribué 3.

Il vient d'y avoir une démission au sein du Conseil Municipal, une exclusion de la majorité Cela présage-t-il une situation difficile ?

On peut constater un défaut de visibilité de la Politique de la Ville ... Nous émettons beaucoup de réserve sur la suite

M. le Maire rappelle que l'équipe municipale précédente, "vos amis", a laissé une situation très difficile et qu'il a fallu l'assumer tout en évitant la tutelle pour la commune.

M. le Maire rappelle que Mme Basque était 1^{re} Adjointe à l'époque et que M. Boudié, Député, vote toutes les baisses de dotation de l'Etat compliquant ainsi la gestion quotidienne des Collectivités.

Il rappelle aussi qu'ils ont choisi de mener la commune jusqu'en 2020, que c'est le premier budget que cette équipe présente.

"Je ne suis moi-même pas un politicien et donc pas très doué pour les discours.

Mais l'année 2014 a été très pénible et difficile et cela nécessite de se creuser la tête pour trouver des solutions à nos problèmes financiers.

Une solution a été de vendre les bâtiments de l'Ecole Maternelle, ce qui permet d'envisager la réfection de l'Ecole Elémentaire ainsi que le maintien de la Crèche intercommunale en centre-ville, ce qui n'avait pas été anticipé par l'équipe sortante.

Effectivement, en matière de communication, une seule réunion publique a eu lieu depuis les élections de mars 2014.

Mais des projets pour la ville, il y en a, ils existent en parallèle de la politique de la ville.

Car on fonde de gros espoirs sur la politique de la ville qui est portée par la Communauté de Communes du Pays Foyen et concerne également la commune de Pineuilh. Il convient maintenant d'établir un contrat de ville qui doit être signé avant le 25 juin, de mettre en place un conseil citoyen avec tirage au sort le 28 avril 2015 à 18 H 30 salle Clarisse Brian, des habitants qui pourront y siéger.

Je me fais personnellement un devoir d'assister à toutes les réunions organisées dans le cadre de la politique de la ville et elles sont nombreuses ou de m'y faire représenter si je suis indisponible.

Pour le moment, après avoir demandé au Sous-Préfet, à l'ancien Préfet (je n'ai pas encore rencontré le nouveau), on n'obtient aucune information concrète sur les aides qui seront versées et qui les versera.

Mais nous ne sommes pas très optimistes.

Un autre projet existe : celui du pôle culturel à la Brèche

Après déménagement de nos équipes techniques à Pineuilh et là je précise qu'il ne s'agit pas d'une mutualisation mais simplement de l'installation de nos ateliers à côté de ceux de Pineuilh, le foncier ainsi libéré sera mis à disposition pour le projet d'un cinéma à 3 salles après avoir démoli la salle des fêtes qui n'est plus aux normes."

M. Laulhau précise que le budget va être voté et qu'il doit y avoir débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire rappelle les objectifs de la campagne électorale pour son équipe : on peut tous les projets et indique à M. Laulhau qu'il rapporte effectivement les propos de M. Florent Boudié et très fidèlement.

Il précise que M. Boudié disait que "Sainte Foy la Grande était désendetté alors que l'endettement était :

- repour 2012 de 3 516 000 € environ,
- repour 2013 de 3 797 000 € environ,
- pour 2014 plus de 4 000 000 €.

Alors leur dire maintenant que l'équipe en place n'a pas de projet.......

- M. Bort souhaite préciser que si les subventions aux associations ont été diminuées, il n'a pas été remis en question la prise en charge des dépenses comme les fluides, la mise à disposition des salles (cinéma, école de musique), un soutien logistique comme précédemment, rien n'a été suspendu.
- M. le Maire tient à expliquer que dans un système de tutelle de la commune, une des premières décisions qui aurait été prise, aurait été la fin de la mise à disposition aux associations dans les conditions actuelles.
- M. le Maire indique qu'après avoir travaillé sur les finances, ils vont maintenant travailler sur la communication.

Mme Basque, Conseillère Municipale demande où en est le projet de rencontres des associations ?

M. le Maire répond qu'il n'a pas eu le temps de l'examiner.

Une réunion avec les commerçants doit être également organisée car si effectivement des commerces ferment, dans la même période d'autres ouvrent.

Il constate qu'à Sainte Foy, il n'y a pas de représentativité des commerçants car l'association "Cœur de Bastide" n'est pas une association de commerçants.

"On peut ouvrir tous les débats possibles mais si on ne fait pas revenir du pouvoir d'achat dans la bastide, le commerce continuera à dépérir."

"Il faut savoir qu'en 2017 la Ligne à Grande Vitesse (LGV) mettra Paris à 2 h 05 de bordeaux.

On se bat actuellement avec les élus de la Communauté d'agglomération de Bergerac, entre autres et les élus concernés, pour obtenir la réfection de la ligne ferroviaire Bergerac/Libourne, afin d'avoir Bergerac à 1 H de trajet de Bordeaux et 15 aller/retour par jour. Ce qui mettrait Sainte Foy à moins de 40 minutes environ de Bordeaux.

Une école nouvelle plus ouverte, projet de pôle culturel, tout cela peut attirer des habitants qui quitteront Bordeaux pour s'éloigner et retrouver une meilleure qualité de vie.

Mais il y a des projets que Sainte Foy ne pourra pas porter seul, c'est un temps révolu.

Car Sainte Foy continue à être impactée par des charges de centralité alors même que la commune vient de perdre son appellation de chef-lieu de canton."

"Toutes les collectivités rencontrent les mêmes problèmes que connait notre commune, ce qui lui est confirmé chaque fois qu'il rencontre des élus et quelque soit la taille de la commune.

Alors se lancer dans des projets grandiloquents comme avant, sans en avoir le financement, c'est non

Pour en revenir au budget 2015, il peut être amélioré, il le sera si c'est possible.

"Nous avons été élus pour gérer le quotidien des foyens et nous nous employons à le faire du mieux possible".

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter le budget 2015 tel qu'il vient d'être présenté.

→ Vote CONTRE: 4 → ABSTENTION: 1 → Vote POUR: 14

M. le Maire rappelle les taux des contributions directes pour l'année 2014 et demande leur maintien pour l'année 2015.

→ Vote CONTRE: 4 → Vote POUR: 15

<u>5 – URBANISME</u>

ECOLE PAUL BERT - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire explique que lors de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre le montant estimatif des travaux s'élevait à 250 000 € et que le cabinet d'architecture retenu avait calculé ses honoraires par rapport à ce montant.

Le coût estimatif définitif de cette opération étant établi, soit un montant de 756 000 €, le maître d'œuvre présente un avenant permettant d'ajuster ses honoraires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet avenant portant à 55 221.92 € les honoraires du maître d'œuvre.

M. Bort souhaite préciser que contrairement au permis de construction déposé, il n'y aura pas besoin de mettre en place un ascenseur et que la salle informatique sera installée au rez-de-chaussée, ce qui fera une économie d'environ 50 000 €.

Pour les autres tranches, on verra ce qui sera modifié.

→ Vote à l'unanimité

BOULEVARD LAREGNERE - AVENANT N°2 - LOT 1 VOIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'INSEE a procédé au changement de base de l'ensemble des index TP, qui sont désormais calculés en base 100 en 2010 introduite à compter du 1^{er} octobre 2014 et qu'il convient de préciser par avenant au marché du lot N°1 VOIRIE pour l'aménagement du boulevard Larégnère les index nouveaux applicables et qui viennent en substitution de l'ancienne série, à savoir l'index initialement défini TP 03 "Terrassement généraux" sera remplacé par l'index TP 03a "Grands terrassements".

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

→ Vote à l'unanimité

BOULEVARD LAREGNERE - AVENANT N°2 - LOT 2 ESPACES VERTS

M. le Maire informe le Conseil Municipal des modifications à apporter au marché du lot n°2 Espaces verts de l'aménagement du boulevard Larégnère suite à l'abandon de prestations prévues initialement pour un montant de 37 935.69 € HT et l'application d'une indemnité de résiliation du marché s'élevant à 6 434.50 € HT.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant prenant en compte ces modifications.

→ Vote à l'unanimité

6 – AERODROME

DIVISION PARCELLE AM 71

M. le Maire donne la parole à M. Beltrami, 1er Adjoint qui a pris en charge ce dossier.

M. Beltrami fait part au Conseil Municipal de son entretien avec M.et Mme Legros Francis qui ont un projet d'école ULM sur le site de l'aérodrome de Sainte Foy la Grande et la construction d'un nouvel hangar nécessaire à l'instruction de cette discipline.

Un devis a été demandé à Geolie (13 bis rue Onésime Reclus – 33220 Port Sainte Foy) pour effectuer le document d'arpentage nécessaire à la division de la parcelle susmentionnée. Cette dépense s'élèverait à 617.59 € HT.

Un acte notarié viendrait officialiser cette emprise.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette division de la parcelle AM 71 moyennant l'établissement d'un document d'arpentage et la signature d'un acte notarié.

→ Vote à l'unanimité

7 - JURY D'ASSISES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi par la préfecture des dispositions relatives au Jury d'Assises pour l'année 2016 et qu'il convient de procéder au tirage au sort des futurs jurés.

Pour notre commune, le tirage au sort concerne 6 personnes dont 2 seulement seront retenues par les services préfectoraux. Ces personnes seront éventuellement appelées à siéger en 2016.

Après tirage au sort effectué sur la liste électorale de la commune, sont retenues :

- ✓ Mme Jacqueline DUCELIER épouse RUPLI
- ✓ Mme Marie-Claude GREZEL épouse MAZZOCCO
- ✓ Mme Josette DUTOUR épouse SANCHEZ
- ✓ M. Olivier ROQUEJOFFRE
- ✓ Mlle Jennifer GIRAUD
- ✓ Mme Chantal BAVAUD épouse BLONDY

M. le Maire précise que ces personnes recevront prochainement un courrier de sa part leur donnant toutes les explications nécessaires.

8 - DEMANDEURS D'EMPLOI

M. le Maire donne les chiffres des demandeurs d'emploi de la Commune

✓ Mars 2015 : nombre = 325 dont 201 hommes et 124 femmes
✓ Avril 2015 : nombre = 320 dont 202 hommes et 118 femmes

LA SEANCE EST CLOTUREE A 22 H 06

MONSIEUR LE MAIRE PRECISE QUE LA PROCHAINE SEANCE SERA FIXEE VERS LA MI-MAI
